

Commune de Villers-en-Cauchies

BULLETIN MUNICIPAL

AUTOMNE-HIVER 2023



# SOMMAIRE

N° de page :

<b>1. LE MOT DU MAIRE</b> .....	<b>3</b>
<b>2. FINANCES</b> .....	<b>4</b>
2.1 Budget communal.....	4
2.2 Budget des eaux et de l'assainissement .....	5
<b>3. TRAVAUX ET ACHATS</b> .....	<b>6</b>
3.1 Voirie : requalification du centre bourg et stationnement .....	6
3.2 Equipement hydraulique : fonctionnement de la noue .....	7
3.3 Sécurité : installation d'un radar .....	8
3.4 Environnement : végétalisation du dépôt communal.....	9
3.5 Service des eaux et de l'assainissement : remplacement de deux pompes .....	9
3.6 Mairie : Etat des lieux.....	10
<b>4. MANIFESTATIONS OFFICIELLES ET FESTIVES</b> .....	<b>11</b>
<b>5. DÉLIBÉRATIONS 2022 - 2023</b> .....	<b>15</b>
5.1 Réunion de conseil du lundi 4 juillet 2022 .....	15
5.2 Réunion de conseil du mercredi 28 septembre 2022 .....	16
5.3 Réunion de conseil du lundi 21 novembre 2022.....	16
5.4 Réunion de conseil du jeudi 29 décembre 2022 .....	16
5.5 Réunion de conseil du lundi 27 février 2023 .....	17
5.6 Réunion de conseil du jeudi 30 mars 2023.....	17
5.7 Réunion de conseil du mardi 11 avril 2023 .....	17
5.8 Réunion de conseil du vendredi 9 juin 2023 .....	17
5.9 Réunion de conseil du jeudi 20 juillet 2023 .....	18
5.10 Réunion de conseil du lundi 16 octobre 2023.....	18
<b>6. VIE ASSOCIATIVE</b> .....	<b>19</b>
<b>7. ANIMATION : AJR</b> .....	<b>21</b>
<b>8. CSI AUBERT</b> .....	<b>21</b>
<b>9. PROJET PARC EOLIEN</b> .....	<b>22</b>
<b>10. DECHETERIES COMMUNAUTAIRES</b> .....	<b>23</b>
<b>11. MEDIATHEQUE MUNICIPALE</b> .....	<b>24</b>
<b>12. ETAT CIVIL 2023</b> .....	<b>25</b>
12.1 Mariages.....	25
12.2 Décès .....	25
12.3 Naissances.....	25
<b>13. VILLERS EN POESIE</b> .....	<b>26</b>

# 1. LE MOT DU MAIRE



Madame, Monsieur, Chers(ères) Villersois(es),

Il est loin le temps de l'insouciance. Le monde chaotique dans lequel nous vivons nécessite de s'adapter continuellement pour surmonter des obstacles, petits ou grands, souvent imprévisibles. Et ce qui est vrai pour les entreprises et les particuliers ne l'est pas moins pour les collectivités.

Hier le COVID 19, aujourd'hui d'autres maux (dérèglement climatique, terrorisme, inflation, ...).

C'est dans un contexte, pour le moins morose, que la Municipalité doit néanmoins tout faire pour aller de l'avant, avec aujourd'hui, un objectif prioritaire : le dossier de la mairie. Avec l'école et l'église, elle fait partie des bâtiments les plus emblématiques de la commune auxquels nous sommes particulièrement attachés.

Si la pérennité des deux premiers est aujourd'hui assurée grâce à des investissements réguliers, dûment réfléchis et proportionnés, il n'en est pas de même pour la mairie qui s'est fortement fragilisée au fil du temps malgré des travaux de soutènement engagés à plusieurs reprises.

Pour des raisons de sécurité, j'ai jugé bon de procéder à la fermeture du site il y a quelques mois et, avec l'accord de l'Etat, d'installer provisoirement le service administratif dans la salle de réception.

Initialement, deux options s'offraient à la Municipalité : soit restaurer totalement le bâtiment, soit le reconstruire.

La première solution avait l'avantage de préserver ce bien patrimonial mais s'avérait particulièrement coûteuse compte tenu de la vétusté de la superstructure du bâtiment, de la fragilité des fondations et de l'instabilité des sols. La seconde, plus économique et plus fiable à terme, nécessitait de raser l'existant et de consolider la totalité de l'assise foncière pour faire surgir une mairie bien intégrée dans le paysage urbain et plus adaptée aux besoins des usagers.

Lors de la réunion de conseil municipal du 14 décembre dernier, j'ai consulté les élus qui se sont prononcés unanimement en faveur d'une démolition/reconstruction.

C'est donc dans cette voie que la Municipalité va s'engager avec force et détermination.

Bien entendu, je ne manquerai pas de vous tenir informés de l'avancée de ce dossier.

En attendant, je tiens à vous souhaiter une excellente fin d'année et espère vous rencontrer à l'occasion de **la cérémonie des vœux qui se déroulera à la salle des fêtes le samedi 6 janvier prochain à 17h30 !**

Pascal DUEZ

## 2. FINANCES

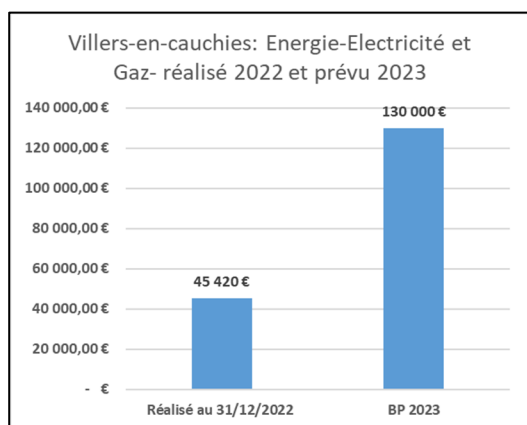


### 2.1 Budget communal

Si le printemps coïncide avec l'arrivée des beaux jours, c'est aussi une période au cours de laquelle s'élaborent les budgets avec toutes les difficultés que cela représente dans un contexte qui n'invite pas toujours à l'optimisme.

Ainsi, il est apparu très vite que notre collectivité allait être à nouveau confrontée à un **effet ciseaux redoutable marqué par un recul de ses ressources** (dont baisse de la DGF : 19 000 €, impossibilité de louer la salle de réception : - 7 000 €/an, fin de la location du dépôt communal à la société de transport PLACE MOBILITE : - 6 000 €/an, ...) et une **forte augmentation de ses charges liée à l'inflation**.

Dans un contexte général de flambée des prix, la commune de Villers-en-Cauchies, comme de tant d'autres collectivités locales, a été confrontée à un défi budgétaire majeur, notamment **en raison de la hausse spectaculaire des coûts de l'énergie**.

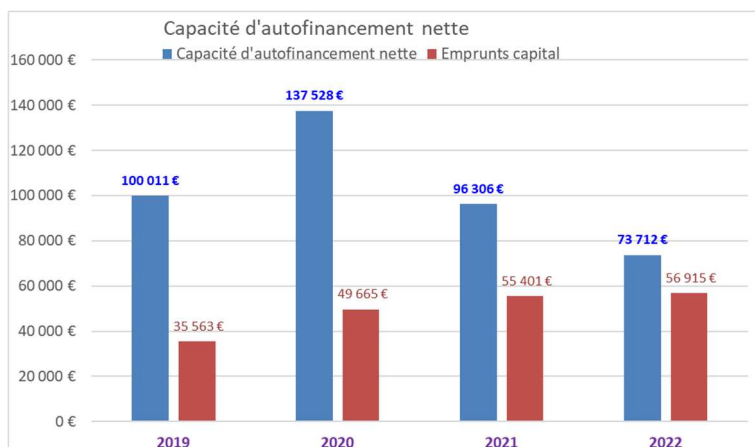


En février-mars dernier, le SIDEK nous a alors préconisé de provisionner, sans attendre, des sommes considérables pour faire face aux échéances liées au rapide renchérissement du coût du gaz et de l'électricité que nous consommons surtout pour l'éclairage et le chauffage de nombreux bâtiments communaux (école, accueil périscolaire, mairie, ...).

**Ces charges supplémentaires liées à l'énergie et, plus généralement, la perspective d'une très forte augmentation des dépenses de fonctionnement, menaçaient de mettre à rude épreuve les finances locales en créant un déficit imprévu dans le budget.**

Cette situation imprévue a mis en alerte la Municipalité et l'a poussée à trouver des sources de financement supplémentaires pour maintenir l'équilibre des finances communales tout en continuant à fournir les services essentiels aux Villersois(es).

**Après huit années de gel des impôts locaux (part communale),** il a fallu se résigner à une augmentation de la fiscalité pour payer les dépenses incontournables et maintenir à un niveau suffisant la capacité d'autofinancement nette qui est utilisée pour rembourser les emprunts en cours mais aussi dégager des ressources propres nécessaires aux investissements présents et futurs (dont le gros dossier de la mairie).



Après arbitrages, le budget principal, voté par le Conseil Municipal, a finalement été établi comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT 2023	MONTANTS EN EUROS
RECETTES	1 087 063,14 €
DÉPENSES	1 087 063,14 €
Dont VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT (023)	90 000,00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT 2023	
RECETTES	526 132,25 €
DÉPENSES	526 132,25 €

## 2.2 Budget des eaux et de l'assainissement

Conformément à la loi NOTRE (7 août 2015), la compétence eaux et assainissement a été transférée à la Communauté d'Agglomération de Cambrai depuis 2020. Cependant, la Municipalité a pu conserver la gestion de la régie sous l'autorité de la CAC qui reste maître d'ouvrage et doit valider le budget ainsi que les différents travaux projetés.

Le budget des eaux et de l'assainissement est alimenté principalement par les redevances des usagers du service qui permettent d'entretenir et de moderniser les réseaux tout en maintenant le prix de vente de l'eau à un niveau raisonnable.

Compte tenu d'une situation saine, la Municipalité a décidé de geler le prix de l'eau à 1,530 €/m<sup>3</sup> HT et d'augmenter légèrement la redevance assainissement à 1,750 €/m<sup>3</sup> HT ainsi que le coût de la redevance branchement forfaitaire désormais fixée à 10 €.

Après arbitrages, le budget des eaux et de l'assainissement, voté par le Conseil Municipal, a finalement été établi comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT 2023	MONTANT
RECETTES	200 227,44 €
DÉPENSES	200 227,44 €
VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	0,00 €
SECTION D'INVESTISSEMENT 2023	MONTANT
RECETTES	102 118,37 €
DÉPENSES	102 118,37 €

### 3. TRAVAUX ET ACHATS

#### 3.1 Voirie : requalification du centre bourg et stationnement

Les travaux de requalification du centre bourg ont pris fin au printemps dernier. Outre l'amélioration du cadre de vie et de la qualité de vie des résidents, cette opération offre des avantages certains :

- **L'enfouissement des réseaux (téléphone, électricité, eau potable, ...)** permet de garantir la continuité du service, notamment en cas de tempête comme celle que nous avons connue récemment.
- **La sécurité des piétons est renforcée grâce à des différents aménagements urbains qui permettent de minimiser les risques d'accidents.**
- **Le principe d'accessibilité universelle a été respecté** : les voies piétonnes, les traversées et les installations sont adaptées pour tous les utilisateurs, y compris les personnes à mobilité réduite.
- **Le stationnement réglementaire des véhicules a été pris en compte et valorisé** dans le secteur du carrefour du monument aux Morts, de la rue Lafayette et des abords de la rue de Saulzoir :

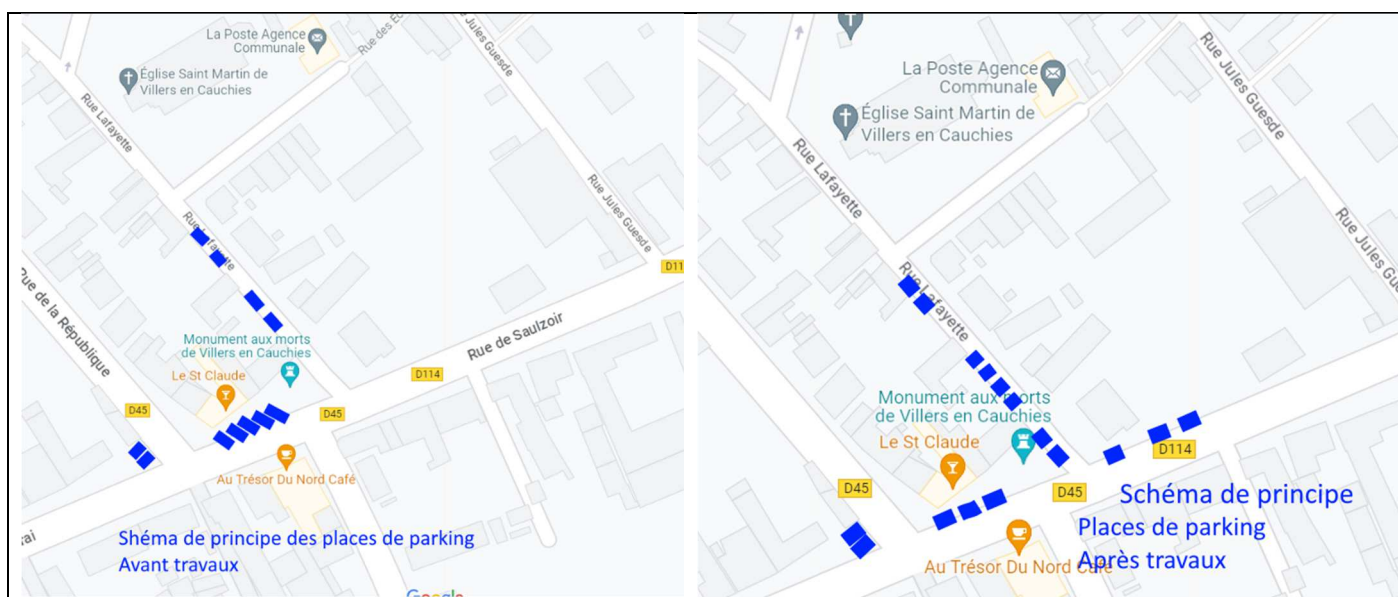
**Avant rénovation, il y avait 11 places** dans cette zone :

- 5 places (non réglementaires) dans le carrefour du monument aux morts
- 2 places créées à l'angle de la rue de la République
- Aucune place le long de la rue de Saulzoir, entre la rue Lafayette et la rue Jules Guesde
- 4 places le long de la rue Lafayette (Jusqu'à la place de l'église)

**Après rénovation, il y a désormais 16 places** (qui viennent s'ajouter à celles de la place de l'église) :

- 5 places réglementaires dans le carrefour du monument aux morts (3 + 2)
- 2 places à l'angle de la rue de la République
- 3 places le long de la rue de Saulzoir, entre les rues Lafayette et Jules Guesde
- 6 places le long de la rue Lafayette

Plans schématiques avant-après ci-dessous :



### 3.2 Equipement hydraulique : fonctionnement de la noue

**EAUX DE PLUIE +++**



Il y a quelques mois, un dispositif de la lutte contre les inondations a été mis en place en centre-bourg sous la forme d'une noue paysagère implantée sur le site de l'ancienne forge de la Louvière, à l'angle de la rue de Saulzoir et Jules Guesde.

Développé sur une surface de 911 m<sup>2</sup> et flanqué d'un abaissement de trottoir nécessaire à la récupération des eaux pluviales, cet ouvrage d'assainissement (muni d'un débit de fuite) est destiné à protéger les riverains de tout désagrément en cas de fortes précipitations.

L'orage du 25 août 2023 a montré l'efficacité d'un tel aménagement qui est en capacité de récupérer beaucoup plus d'eau en cas d'épisode météorologique plus violent.

L'objectif de la Municipalité est de limiter, autant que possible, les risques de sinistres dans un secteur particulièrement vulnérable du village et, par conséquent, de protéger les riverains de nouveaux désagréments (caves noyées, maisons dégradées, réseaux hors service, ...).



Photos de la noue prises le jour de l'orage (côté rue de Saulzoir et côté rue Jules Guesde)

### 3.3 Sécurité : installation d'un radar



Des Administrés se plaignent régulièrement des excès de vitesse en traversée de village.

L'installation progressive d'équipements de sécurité et la présence ponctuelle des forces de l'ordre ne suffisent malheureusement pas à mettre un terme aux comportements dangereux de certains conducteurs qui se déplacent parfois dans des véhicules (très) vétustes et non assurés.

Soucieux de protéger la tranquillité et surtout la sécurité des Villerois(es), M. le Maire a donc sollicité M. le Sous-préfet, depuis 2017, en vue d'obtenir la pose d'un radar sur l'axe routier principal de la commune.

Après six ans de procédure et de multiples contrôles sur le terrain, un avis favorable a été donné par l'Etat.

Un radar tourelle (nouvelle génération), en cours de déploiement sur le reste du territoire, a été installé récemment avec l'objectif de faire changer certaines

habitudes de conduite des usagers de la route.



Bien signalé et visible par sa hauteur imposante (4 m), le « Mesta fusion 2 » a une portée pouvant atteindre 200 m, scanne jusqu'à 126 véhicules à la fois circulant dans les 2 sens et peut surveiller jusqu'à 5 voies de circulation en même temps.

Ce radar est discriminant (capable de faire la distinction entre un véhicule léger, une moto ou un poids lourd et de s'adapter quant au mode de calcul de l'infraction) et intelligent : techniquement, il n'est pas limité au contrôle de la vitesse mais peut aussi détecter les défauts de ceinture, les dépassements dangereux, le non-respect des distances de sécurité, l'utilisation du téléphone au volant, ...

Toute infraction au code de la route donne lieu à une amende dont le montant est variable selon les faits constatés. Mais, dans tous les cas, **le produit des contraventions ne va pas dans les caisses de la commune.**



### 3.4 Environnement : végétalisation du dépôt communal

La Municipalité a toujours eu à cœur de contribuer au verdissement du territoire communal. Cette fois-ci, c'est le dépôt communal (rue de Saulzoir) qui en a bénéficié. L'ensemble du site ne se prêtait pas à une valorisation mais la périphérie a été largement dotée d'arbres et d'arbustes d'essences régionales. Après un apport de terre végétale, la plantation a été effectuée grâce à l'action concertée des agents du service technique, de plusieurs élus et d'un administré dévoué qui consacre une partie de son temps à la protection de la nature.



### 3.5 Service des eaux et de l'assainissement : remplacement de deux pompes



Depuis quelques années, la Commune a fait installer une deuxième pompe au captage pour sécuriser davantage l'approvisionnement en eau. La société VEOLIA ayant averti M. le Maire que l'une d'entre elles commençait à donner des signes de vétusté, il a été décidé de procéder à son remplacement. L'opération a eu lieu le mardi 19 décembre dernier et a coûté 10 641 € HT (12 769,82 € TTC).

La pompe de la station de relevage (rue Joliot-Curie) a également été changée par la société VEOLIA pour un coût de 3 241,82 € HT (3 890,18 € TTC).

### 3.6 Mairie : Etat des lieux

La société SOCOTEC a été récemment missionnée pour réaliser un état des lieux de la mairie afin que la Municipalité puisse se prononcer, en toute connaissance de cause, sur le devenir du bâtiment. C'est en s'appuyant sur les résultats du diagnostic (pour certains alarmants) que les élus ont fait le choix d'une démolition-reconstruction.

R1	Risque imminent : Intervention à mener immédiatement pour des raisons de sécurité.
R2	Risque moyen : Intervention à mener sous 1 an.
R3	Risque faible : Intervention à mener sous 1 à 3 ans.
R4	Absence de risque.

	Constat
R1	Instabilité des maçonneries extérieures (risques de chute de pierre en contre bas d'une voie passante).
	Corrosion très importante des fers métalliques porteurs sous forme d'oxydation pouvant entraîner la chute de la voûte et du plancher haut de la cave.
	Tassement important d'une partie du bâtiment (révélé par des fissurations intérieures multiples dans les murs et plafonds du bureau, un décollement des plinthes de 5 cm par rapport au sol et un détachement du mur de façade arrière par rapport au mur de refend intérieur).
R2	Absence d'écran de sous-toiture sous ardoises (pouvant engendrer des pénétrations de neige poudreuse).
	Détériorations importantes des chéneaux (pouvant engendrer des infiltrations d'eau par l'intérieur du bâtiment mais aussi des bouchements des DEP).
	Détérioration de la maçonnerie (déchaussement de pierres et de briques / joints de sous-bassement très endommagés et ne remplissant plus leur fonction) : risque sur la tenue structurelle des murs et risque d'infiltration d'eau via les murs et par capillarité à l'intérieur du bâtiment.
	Forte détérioration des menuiseries extérieures (fonctions d'étanchéité quasi-inexistantes et difficultés d'ouverture).
	Fissuration structurelle de murs.
	Humidité importante dans la cave (ventilation insuffisante) : formation de mauvaises odeurs, présence de condensation, remontées capillaires entraînant de nombreux désordres qui ont conduit à un affaiblissement structurel des capacités porteuses des murs de soubassement.
	Déformation structurelle et glissement d'une partie de la charpente bois sur le versant arrière (suite à l'affaissement du bâtiment au droit du pignon gauche).
	Absence de chaînages en béton armé (non intégrés aux dispositions constructives réglementaires compte tenu de l'ancienneté du bâtiment).
	Affaissement de plancher bois haut du rez-de-chaussée (RDC).
	Remontée capillaire Décollement des tapisseries en soubassement des murs périphériques laissant apparaître une surface de mur humide Une évolution excessive de ce phénomène peut entraîner l'apparition de champignons de type Mérule
Fléchissement de poutres porteuses (en bois).	
R3	Présence de mousse sur la toiture ardoise pouvant engendrer des désordres de type infiltration d'eau.
	Fissuration structurelle du conduit de cheminée maçonné.
	Présence de fissures en plafond et de décollement d'enduits plâtre (pouvant traduire un mouvement de structure).

## 4. MANIFESTATIONS OFFICIELLES ET FESTIVES

### 4.1 Inauguration de la place du général Aubert FRERE

Le 22 avril dernier, la Municipalité a organisé une manifestation officielle qui a permis d'inaugurer les travaux du centre-bourg, de commémorer le centenaire de l'érection du monument aux Morts et de baptiser la place sur laquelle il est édifié en l'honneur du général Aubert FRERE, grand résistant mort en déportation en 1944.

Aux côtés des Villersois(es) et de la famille du général, se trouvaient des élus du Cambrésis et d'ailleurs, l'ancien ministre Jacques LEGENDRE, les Anciens Combattants de Villers et plusieurs associations patriotiques du Cambrésis, des membres de l'association mémorielle « Verlaine 59 », des pompiers du CSI Aubert ainsi que plusieurs harmonies (Avesnes-les-Aubert, Haspres, Saint-Aubert, Saulzoir et Villers-en-Cauchies).

C'est devant une foule recueillie que M. le Maire a retracé le parcours d'Aubert FRERE :

« Né non loin d'ici à Gréwillers (Pas-de-Calais) le 21 août 1881, Aubert FRERE est le sixième des onze enfants d'une famille d'agriculteurs. Bon élève, il décroche facilement le baccalauréat et réussit, à 19 ans, le concours d'entrée de l'École militaire de Saint-Cyr qui le destine au métier des armes.

Sorti 3<sup>e</sup> de sa promotion en 1902, il choisit de servir en Afrique du Nord, baroude avec succès dans les confins algéro-marocains pendant dix ans et reçoit, des mains de Lyautey, la légion d'honneur avant son retour en métropole.

Fraîchement promu capitaine, la 1<sup>ère</sup> guerre mondiale lui donne l'occasion de s'illustrer à nouveau et de gagner du galon. Durant les années 1920 et 30, la confiance légitime que lui témoigne sa hiérarchie lui permet d'exercer des fonctions de plus en plus prestigieuses. D'abord nommé à Cambrai à la tête du 1<sup>er</sup> régiment d'infanterie (1919 et 1924), il assure ensuite, aux grades de colonel puis de général, divers postes importants entre 1925 et 1939, notamment la direction de l'école des chars (1925-1930), le commandement de l'école de Saint-Cyr (1931-1935) et celui de la 11<sup>e</sup> division (1935-1937). Là où il passe, FRERE donne toujours le meilleur de lui-même, faisant l'admiration de ceux qui avaient la chance de servir sous ses ordres.

En mai-juin 1940, c'est en tant que commandant de la VII<sup>e</sup> Armée, qu'il jette ses forces dans la mêlée et réussit des prouesses sans pour autant parvenir à peser durablement sur le cours des événements qui devaient conduire à l'une des plus grandes débâcles militaires que la France ait connue.

Au lendemain de la défaite, il reste dans l'armée de Vichy et bénéficie de la confiance de Philippe PETAIN qui lui confie différentes responsabilités et le promeut général d'armée (1941). Dès lors, il n'a de cesse de préparer la revanche en soutenant le moral de ses troupes et en organisant la résistance dans l'Armée.

Suscitant la méfiance de l'ennemi, il est mis à la retraite en septembre 1942 mais poursuit son action clandestine au sein de l'ORA. Repéré par la GESTAPO, il refuse de quitter la France malgré l'insistance de son entourage. Le 13 juin 1943, il est arrêté, avec son épouse, à son domicile de Royat puis déporté au camp de concentration de Natzweiler-Struthof, après plusieurs mois de détention et d'interrogatoires. Classé « Nacht und Nebel », il y subit des traitements inhumains et meurt d'épuisement le soir du 13 juin 1944, non sans avoir eu la consolation d'apprendre le succès du débarquement allié en Normandie. Ses cendres sont dispersées au vent d'Alsace par les SS comme pour mieux le vouer au néant.

Mais c'était sans compter avec la détermination de son épouse Pauline. Revenue du camp de Ravensbrück, elle a œuvré inlassablement, avec tant d'autres, à maintenir bien vivant le souvenir du général FRERE qui fut tout à la fois un chrétien éclairé par la foi, un chef remarquable doué d'un sens inné du commandement, un héros d'Afrique et des deux guerres mondiales qui a servi son pays avec dévouement et bravoure jusqu'au don de soi. »



Dépôt de gerbe par M. le Député



Les harmonies de Saulzoir et Villers en ouverture de cortège



Intervention de M. J. LEGENDRE, Ancien ministre



Défilé des associations patriotiques

## 4.2 Course aux œufs



A l'occasion de la fête de Pâques, la Municipalité a organisé, en lien avec l'association « Festi'Cauchies », la traditionnelle chasse aux œufs qui s'est déroulée le samedi 8 avril dernier. Sous la surveillance de leurs parents, les enfants ont quadrillé méticuleusement l'espace sportif à la recherche des nombreux trésors cachés et ont tous été récompensés de leurs efforts par un gros paquet de chocolats.

## 4.3 Repas des Aînés

Le dimanche 22 octobre dernier, 80 convives ont partagé le repas organisé par la Municipalité pour les Aînés de la commune (nés avant 1962) et qui fait partie des animations incontournables de l'automne. Après l'observation d'une minute de silence en mémoire des Villersois(es) disparus depuis la dernière édition, M. le Maire et M<sup>me</sup> Marie-Françoise DELAVAL (Adjointe aux fêtes et cérémonies), entourés des élus du conseil municipal, ont mis à l'honneur les doyens de l'assemblée : Emile et Marie-Antoinette RICHEZ-DENOYELLE (60 ans de mariage), André DION et Marguerite DOUBLET- LENEUTRE. M<sup>me</sup> Nicole DUEZ, dont s'était l'anniversaire ce jour-là, n'a pas été oubliée.

Dans une ambiance joyeuse, les invités ont pu déguster le repas préparé par le traiteur « Pause'déj ». M. Alain MERESSE a assuré l'animation musicale et a entraîné les « Anciens » sur la piste de danse pour un bon moment de détente.



## 4.4 Octobre rose



En France, le cancer du sein est le plus fréquent chez les femmes et constitue chez elles la principale cause de mortalité. Il survient surtout après 50 ans. Avec environ 61 000 nouveaux cas détectés en 2023 et plus de 900 000 personnes atteintes, il est responsable de 12 000 décès par an.

Mais détectée tôt, la maladie est guérie dans 90 % des cas et nécessite, en général, des traitements moins lourds et moins agressifs qui laissent moins de séquelles.

« Octobre Rose » est une campagne annuelle de communication destinée à sensibiliser les femmes au dépistage régulier du cancer du sein (100 % pris en charge) et soutenir la recherche.

Pour récolter des fonds, la Municipalité a organisé une randonnée (sans inscription obligatoire) le dimanche 15 octobre dernier. Par un temps frais mais ensoleillé, les marcheurs ont répondu nombreux à l'appel et parcouru la campagne à leur rythme pour témoigner de leur engagement aux côtés des malades, des associations, des médecins et des chercheurs qui sont mobilisés pour faire reculer la maladie.



## 5. DÉLIBÉRATIONS 2022 - 2023



Suite à la réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements (Ordonnance N°2021-1310 du 7 octobre 2021 ; Décret N°2021-1311 du 7 octobre 2021 ; Circulaire préfecture du 5 novembre 2021), de nouvelles dispositions sont entrées en vigueur le 1<sup>er</sup> juillet 2022.

Depuis cette date, les communes de plus de 3500 habitants doivent publier leurs actes exclusivement par voie électronique, tandis que les communes de moins de 3 500 habitants conservent le choix entre affichage, publication sur papier ou publication sous forme électronique.

Entre autres, il est précisé que le Procès-Verbal doit contenir la date et l'heure de séance, le nom du Président, des membres du Conseil Municipal présents ou représentés et du secrétaire de séance, le quorum, l'ordre du jour de la séance, les délibérations adoptées, les demandes de scrutin particulier, le résultat des scrutins précisant, s'agissant des scrutins publics, le nom des votants et le sens de leur vote, et la teneur des discussions au cours de la séance.

### 5.1 Réunion de conseil du lundi 4 juillet 2022

- 1) Réunion du 7 avril 2022 – approbation du compte rendu.
- 2) Personnel communal – création d'un contrat temporaire pour accroissement de l'activité « Espaces verts ».
- 3) Personnel communal – remplacement d'un agent technique à l'école (PEC).
- 4) Personnel communal – remplacement d'un agent technique à la garderie/entretien des salles communales (PEC).
- 5) Administrés – remboursement des frais de scolarité.
- 6) Commune – attribution d'un nom à la place du Monument aux Morts.
- 7) Convention du Département – aménagement de sécurité rue d'Avesnes-les-Aubert.
- 8) Centre social AJR – convention partenariale et participation 2022.
- 9) Cantine – fixation du prix d'achat des repas.
- 10) Cantine – fixation des tarifs à compter du 1er septembre 2022.
- 11) Garderie périscolaire – fixation du tarif à compter du 1er septembre 2022.
- 12) Budget eau et assainissement – proposition de financement.
- 13) Urbanisme – modification simplifiée N°1 du Plan Local d'Urbanisme.
- 14) Urbanisme – Droit de Prémption Urbain (DPU).
- 15) Questions et informations diverses.

## 5.2 Réunion de conseil du mercredi 28 septembre 2022

- 1) Réunion du 4 juillet 2022 – approbation du compte rendu.
- 2) Personnel communal – création d'un contrat temporaire pour accroissement de l'activité « Espaces verts ».
- 3) Médiathèque – vente de livres au profit du Centre Communal d'Action Sociale.
- 4) Pôle associatif (rue Gambetta) – assistance à maîtrise d'ouvrage (NordSEM).
- 5) SIDEC – participation de la commune aux travaux sur le réseau de distribution publique d'électricité.
- 6) CDG 59 – renouvellement de la convention de gestion des archives communales.
- 7) CDG 59 – accord de méthode relatif à la protection sociale complémentaire.
- 8) CDG 59 – convention d'adhésion aux services de prévention du CDG 59 Pôle Santé au Travail.
- 9) Questions et informations diverses.

## 5.3 Réunion de conseil du lundi 21 novembre 2022

- 1) Réunion du 28 septembre 2022 – approbation du compte rendu.
- 2) Budget – décision modificative N°1.
- 3) Budget des eaux – admissions en non-valeurs.
- 4) Marché de travaux – avenant pour la rénovation du centre-bourg.
- 5) Pays du Cambrésis – dossier de végétalisation de différents secteurs de la commune.
- 6) SMACL – renouvellement des contrats d'assurance.
- 7) Subvention exceptionnelle – association Festi'Cauchies.
- 8) Personnel communal – gratification de fin d'année.
- 9) Administrés – vacances de neige 2023.
- 10) Forains – versement des subventions.
- 11) SIAVED – convention d'apport de déchets.
- 12) SIVU Murs Mitoyens – adhésion de la commune d'ESCAUDOEUVRES.
- 13) Questions et informations diverses.

## 5.4 Réunion de conseil du jeudi 29 décembre 2022

- 1) Réunion du 21 novembre 2022 – approbation du compte rendu.
- 2) Personnel communal – création d'un contrat temporaire pour accroissement de l'activité « Voirie/Espaces verts ».
- 3) Déchetterie de Saint-Aubert – accès pour les Villersois.
- 4) Sécurité – fermeture de la mairie.
- 5) Salles communales – tarifs de location 2023.
- 6) Salles communales – mise à disposition des associations.
- 7) Cimetière – fixation des prix des concessions funéraires.
- 8) Ecole – demande de subvention exceptionnelle.
- 9) Ecole – achat d'un mobilier adapté.
- 10) ALSH – conventionnement PS ALSH et fixation des tarifs 2023.
- 11) ALSH – conventionnement L.E.A avec la CAF.
- 12) Médailles du travail – cartes cadeaux pour les récipiendaires.
- 13) Matériel roulant – retrait de l'inventaire et vente d'un scooter.
- 14) Voirie – dénomination d'une voie communale.
- 15) PLU – approbation de la modification simplifiée.
- 16) Questions et informations diverses.



## 5.5 Réunion de conseil du lundi 27 février 2023

- 1) Réunion du 29 décembre 2022 – approbation du compte rendu.
- 2) Personnel communal – recrutement de 2 agents techniques (PEC).
- 3) ALSH 2023 – recrutement du Directeur.
- 4) Cantine – prix d’achat des repas.
- 5) Cantine – fixation des tarifs à compter du 1er mars 2023.
- 6) RTE – convention de servitude pour le passage de la liaison souterraine Bévillers-Famars.
- 7) Réhabilitation de la Mairie – étude d’assistance à maîtrise d’ouvrage.
- 8) Service des eaux et assainissement – signature et attribution de l’accord cadre.
- 9) CAF – signature de la Convention Territoriale Globale.
- 10) Questions et informations diverses.

## 5.6 Réunion de conseil du jeudi 30 mars 2023

- 1) Réunion du 27 février 2023 – approbation du compte rendu.
- 2) Personnel communal – création d’un contrat temporaire pour accroissement d’activité « Voirie/Espaces verts ».
- 3) Cantine – fixation des tarifs à compter du 1<sup>er</sup> mai 2023.
- 4) Questions et informations diverses.

## 5.7 Réunion de conseil du mardi 11 avril 2023

- 1) Réunion du 30 mars 2023 – approbation du compte rendu.
- 2) Centre social AJR – convention partenariale et participation 2023.
- 3) Budget communal :
  - 3.a. Compte de gestion du receveur 2022.
  - 3.b. Compte administratif 2022.
  - 3.c. Affectation des résultats.
  - 3.d. Budget primitif 2023.
  - 3.e. Taux des taxes 2023.
  - 3.f. Subventions aux associations.
- 4) Service des eaux et de l’assainissement :
  - 4.a. Compte de gestion du receveur 2022.
  - 4.b. Compte administratif 2022.
  - 4.c. Affectation des résultats.
  - 4.d. Budget primitif 2023.
  - 4.e. Fixation du prix de l’eau.
- 5) ALSH 2023 – fixation de la rémunération des intervenants.
- 6) ALSH 2023 – souscription d’une assurance pour les bénévoles.
- 7) Salle communale – mise à disposition des associations.
- 8) Terrains communaux – actualisation du prix de vente.
- 9) Questions et informations diverses.

## 5.8 Réunion de conseil du vendredi 9 juin 2023

- 1) Sénatoriales 2023 – élections des délégués et titulaires.
- 2) Réunion du 11 avril 2023 – approbation du compte-rendu.
- 3) Budget communal – décision modificative n°1.
- 4) Questions et informations diverses.

## 5.9 Réunion de conseil du jeudi 20 juillet 2023

- 1) Réunion du 9 juin 2023 – approbation du compte rendu.
- 2) Mairie – attribution et signature du marché d’assistance à maîtrise d’ouvrage.
- 3) Mairie – dénomination du parvis.
- 4) Personnel communal – remplacement d’un agent technique à l’école (PEC).
- 5) Personnel communal – remplacement d’un agent technique à la cantine (PEC).
- 6) Personnel communal – remplacement d’un agent technique à la garderie (PEC).
- 7) Cantine – fixation du prix d’achat des repas à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2023.
- 8) Cantine – fixation du prix de vente des repas à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2023.
- 9) Garderie périscolaire – fixation du tarif à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2023.
- 10) Matériel communal – tarifs et conditions de location à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2023.
- 11) Forains – versement des subventions.
- 12) Comptabilité – mise en place de la nomenclature M 57 à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024.
- 13) Questions et informations diverses.

## 5.10 Réunion de conseil du lundi 16 octobre 2023

- 1) Réunion du 20 juillet 2023 – approbation du compte rendu.
- 2) budget des eaux et de l’assainissement – décision modificative n°1.
- 3) Service des eaux et de l’assainissement – avenants à la convention VEOLIA.
- 4) Personnel communal – création d’un contrat temporaire pour accroissement de l’activité.
- 5) Personnel communal – création d’un contrat temporaire pour accroissement de l’activité.
- 6) Personnel communal – remplacement d’un agent technique (PEC).
- 7) Salle des fêtes – prêt gracieux à la compagnie de gendarmerie de Cambrai.
- 8) Salle des fêtes – mise à jour du règlement de location.
- 9) Harmonie municipale – versement d’une subvention exceptionnelle.
- 10) Administrés – vacances de neige 2024.
- 11) Ecole – réalisation d’une fresque murale participative.
- 12) Pays du Cambrésis – végétalisation de différents secteurs de la commune.
- 13) protection sociale complémentaire – convention de participation CDG 59 pour le risque prévoyance.
- 14) Intégration au domaine public – parking rue Victor Hugo.
- 15) Terrain – vente par la commune.
- 16) Association – don de la commune à une association de lutte contre la mucoviscidose.

## 6. VIE ASSOCIATIVE

### 6.1 Harmonie municipale

On connaît malheureusement peu de choses sur l'histoire ancienne de l'harmonie municipale. Tout au plus sait-on qu'elle a été créée au XIX<sup>e</sup> siècle et s'est mise en sommeil, par cas de force majeure, durant la guerre de 1914/18. Mais aussitôt la paix revenue, le pays libéré et nos combattants rentrés, la volonté de faire renaître l'harmonie s'est manifestée sous l'impulsion de la Municipalité, dirigée alors par M. Ernest GERNEZ, et de tous ceux qui avaient envie de faire revivre notre village encore meurtri par quatre longues et pénibles années d'occupation allemande.

Cette « résurrection » a eu lieu officiellement en 1922. Depuis lors et malgré les difficultés parfois rencontrés, l'harmonie municipale a tenu bon, s'est renforcée grâce à l'ouverture d'une école de musique et n'a cessé de donner le meilleur d'elle-même au service de la Musique, de la commune et de ses habitants. Aujourd'hui encore, elle répond toujours présent quand on la sollicite et se produit lors de différentes manifestations : concerts, cérémonies officielles, fêtes de village.

Un peu en décalé, les musiciennes et musiciens ont souhaité, sous l'impulsion du Président Michel BAUDRY et des Directeurs Stéphanie LEMAIRE et Alain MERESSE, marquer d'une pierre blanche le centenaire de la renaissance de l'harmonie en organisant, le dimanche 3 septembre dernier, un concert exceptionnel auquel étaient conviés tous les Villersois(es) et qui s'est déroulé à la salle des fêtes. L'auditoire, parmi lequel on pouvait compter M. le député Michaël TAVERNE et M<sup>me</sup> la Conseillère Régionale Anne-Sophie BOISSEAUX, a été conquis par un répertoire de qualité et la parfaite exécution des morceaux.

Cet évènement a été immortalisé par un reportage photographique réalisé par M. Fabien WIDEHEM (Fab'uleux instants).



## 6.2 Association des Anciens Combattants

Les années passant, les décès se sont succédés, d'abord les Anciens de 14/18 puis ceux de 39/45. Aujourd'hui,



l'association des Anciens Combattants AFN déplore la disparition d'un grand nombre de ses membres. M. Jean LEROY et M. Claude RAMETTE nous ont quittés en 2023. Tous deux ont reçu un hommage officiel de la part de leurs frères d'armes et de la Municipalité à l'occasion de leurs funérailles.

Les Anciens Combattants les plus valides ont toujours à cœur de participer aux manifestations officielles. Le 11 novembre dernier, M. Henri DOUAL, M. René BOURGEOIS et M. François SOURDEAU étaient présents à mon côté pour commémorer le 105<sup>e</sup> anniversaire de l'armistice de 1918 et de la victoire des Alliés, en présence des élus, du corps enseignant, des enfants de l'école Marie Curie, de l'harmonie municipale et de quelques Administrés.

Richard DECEUNINCK, président

## 6.2 Association « Nos petits compagnons »



L'association Nos Petits Compagnons organise des manifestations (repas dansants, vente de sapins de Noël) et en reverse les bénéfices à la SDA d'Estourmel. Le prochain repas dansant aura lieu le 16 mars 2024. L'association remercie tous les participants à ses activités, qui soutiennent sa démarche au profit des animaux.

Réjane LEROY, Présidente

## 6.3 Association Festi'Cauchies



Au-delà du loto, l'association organise régulièrement des manifestations et sorties auxquelles les Villersois(es) sont invités à participer : déplacement à Rouen pour voir et visiter les vieux gréements, marché de Saint-Nicolas, repas de la Saint-Sylvestre, ...

Malgré les efforts consentis et le temps passé, le public n'est pas toujours au rendez-vous (faible participation à la sortie au marché de Noël de Gand le 16/12/23) et les bénéfices non plus.

Mais quand il y en a, FESTI'CAUCHIES n'hésite pas à les distribuer. A l'occasion de la fête des écoles, elle a ainsi reversé à la coopérative scolaire et à l'association des parents d'élèves (APE) une partie des bénéfices générés par le loto du 12 mars dernier soit 500 euros partagés équitablement entre les deux bénéficiaires.

Richard DECEUNINCK, Président

## 6.4 Football Club de Villers



Par un courrier en mairie en date du 2 août 2023, M. William HOLIN, Président du FCV, a fait part de son impossibilité à poursuivre l'activité du club faute de bénévoles et de joueurs en nombre suffisant.

C'est avec regret que la Municipalité a accueilli cette nouvelle.

En lien avec M. le Maire, M. Richard BILLOIR, Adjoint aux affaires sportives, se tient à la disposition de toute personne qui souhaiterait prendre la relève.

## 7. ANIMATION : AJR



L'AJR est une association qui agit auprès de dix-neuf communes rurales (dont Villers-en-Cauchies) sur la zone géographique de la Communauté d'Agglomération de Cambrai.

Composée de bénévoles et de professionnels salariés, cette association s'adresse à tout le monde et a pour missions d'offrir aux habitants des communes adhérentes un accueil, des animations et des services à finalité sociale en faveur de l'enfance, de la jeunesse et de la famille.

**Des activités nombreuses, variées et enrichissantes sont proposées tout au long de l'année, sur place ou dans les villages voisins.**

Pour en savoir plus, vous pouvez vous renseigner en mairie ou consulter le site internet : <https://www.asso-ajr.fr>

## 8. CSI AUBERT



Pendant de très nombreuses années, les sapeurs-pompiers de Douchy-les-Mines sont intervenus, en premier appel, pour venir en aide aux Villersois(es). Mais suite à un redécoupage du maillage territorial, ce sont désormais ceux de la caserne AUBERT (située à Avesnes-les-Aubert) qui ont pris la relève. 40 hommes et femmes dévoués, bien formés et expérimentés (certains professionnels, d'autres volontaires) veillent sur notre sécurité 24/24 heures. Ils sont amenés à effectuer, au gré des circonstances, des missions variées. Ces « soldats du feu » interviennent principalement dans 4 situations : accidents de la circulation, incendies,

risques environnementaux mais très souvent secours à la personne. Depuis mars 2023, ils ont été engagés à 56 reprises sur la commune.

M. le Maire et la Municipalité les remercient vivement, en votre nom, pour leur engagement au service des plus fragiles.

## 9. PROJET PARC EOLIEN

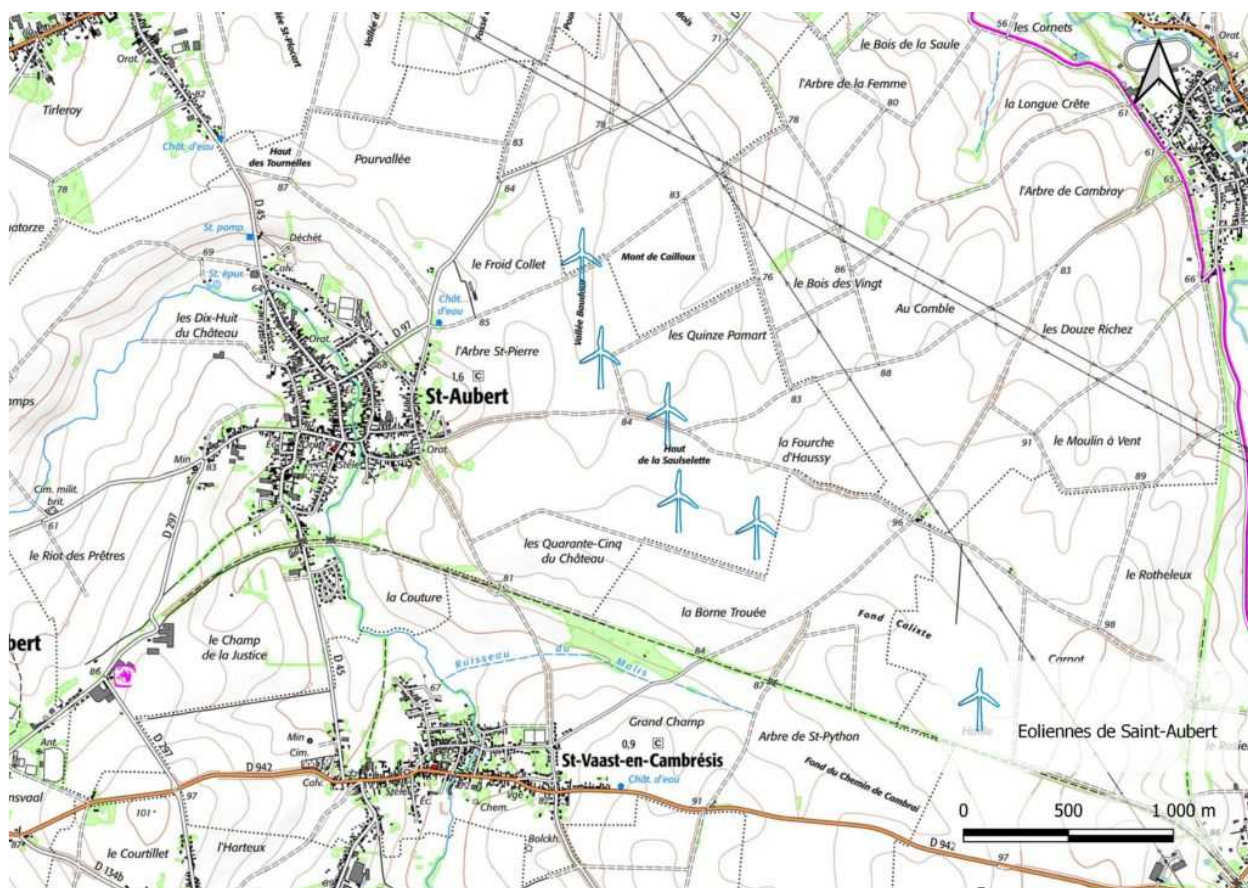


Ces dernières années, plusieurs parcs éoliens ont surgi dans les environs de Villers-en-Cauchies, entraînant notamment une forte pollution visuelle et la dégradation des paysages du Cambrésis.

La Municipalité de Saint-Aubert soutient un projet supplémentaire qui est en cours de développement, depuis 2012, par la société ENERTRAG. Il sera composé de cinq 5 aérogénérateurs et 3 postes de livraison implantés sur son territoire communal.

Le 14 décembre dernier, à la demande de M. le Maire, le conseil municipal s'est positionné clairement contre ce projet qui ne sera pas anodin pour notre village et notamment pour certains riverains de la rue de Verdun.

Les Villersois(es) qui souhaitent donner leur avis sont informés qu'une **enquête publique** est en cours en mairie de SAINT-AUBERT (rue de l'église), pendant quarante et un jours consécutifs, **du lundi 4 décembre 2023 à 8 heures 30 au samedi 13 janvier 2024 à 11 heures 30**. Le public pourra prendre connaissance du dossier contenant notamment l'étude d'impact et l'étude de dangers, une note de présentation non technique, l'avis de l'autorité environnementale et les éléments de réponse tous les jours ouvrables aux heures d'ouverture de la mairie (sous réserve de fermeture exceptionnelle) et formuler ses observations sur le registre ouvert à cet effet. Il sera également possible de rencontrer M. le commissaire enquêteur lors de ses permanences du 10 et 13 janvier prochains.



## 10. DECHETERIES COMMUNAUTAIRES

Pour mémoire, cette information est déjà passée dans la revue de la CAC « COM. ACTION » et dans le guide communal distribués dans toutes les boîtes aux lettres.



À COMPTER DU **1<sup>ER</sup> JANVIER 2024**

L'ACCÈS À LA DÉCHETTERIE SE FERA  
**OBLIGATOIREMENT MUNI  
D'UNE CARTE D'ACCÈS**

**DEMANDEZ VOTRE CARTE D'ACCÈS SUR : [WWW.AGGLO-CAMBRAI.FR](http://WWW.AGGLO-CAMBRAI.FR)**  
EXPÉDITION AVANT 2024, SI INSCRIPTION AVANT LE 30/09/2023  
**RENSEIGNEMENTS AU 03.27.72.40.00 • CARTE GRATUITE**

## 11. MEDIATHEQUE MUNICIPALE

Située dans un local de la cour de la mairie et animée par une équipe dynamique, la médiathèque municipale est ouverte à tous, gratuitement, **chaque mercredi (14h30 à 16h30) et le samedi (en quinzaine – calendrier disponible en mairie)**.

Elle est affiliée au réseau de lecture publique départemental autour de la médiathèque d'Iwuy, ce qui permet aux usagers de profiter des structures culturelles des communes adhérentes. Les services sont multiples : mise à disposition de livres, CD et DVD, organisation de spectacles de marionnettes destinés aux scolaires (Maternels) et expositions sur des sujets variés. Inscription aux heures d'ouverture.

En cas d'impossibilités de déplacement à la médiathèque (liées à l'âge ou à l'état de santé), un portage à domicile peut être mis en place sur simple demande auprès du secrétariat de la mairie.

**Malgré les efforts consentis par les bénévoles, on note, à regret, une nette baisse de la fréquentation, surtout depuis la crise sanitaire 2020-2021.**





## 12. ETAT CIVIL 2023

### 12.1 Mariages

N° d'ordre	Mois	Noms et Prénoms
1	Février	LISINSKI Aurélien POULAIN Stéphanie
2	Juin	BUSTIN ANDRIENS Adrien LE GARREC Constance
3	Juin	DELONDRE Cédric GUILLEZ Angélique
4	Juillet	BOCQUET Loïc LOUVION Nathalie
5	Juillet	GARDEZ Stéphane QUIEVREUX Laurence
6	Juillet	LALUC Romain BLONDY Alice

### 12.2 Décès

N° d'ordre	Mois	Nom et Prénom
1	Octobre 2022	BERGES Céline
2	Mars	MAERTEN Marie
3	Avril	HASS Éric
4	Avril	JOANNES Gustave
5	Mai	RUELLE Jeanne
6	Juillet	DELATTRE Geneviève
7	Juillet	HADDANE Sabrina
8	Juillet	LEMOINE Camille
9	Août	DELSARTE Evelyne
10	Septembre	GOSSELET Thérèse
11	Octobre	DEBRABANT Henri
12	Novembre	LESNES Jeannine
13	Novembre	HÉTHUIN Émilie
14	Novembre	BISIAUX Eva

### 12.3 Naissances

N° d'ordre	Mois	Nom et Prénom
1	Janvier	AVELIN MERCIER Anton
2	Février	DEWAMBRECHIES Victoire
3	Février	DUBOIS Emma
4	Mars	ROBERT Émy
5	Avril	LECHAT Romy
6	Juin	LUCKOWIECKI Clément
7	Juillet	PIERFITTE Nathan
8	Juillet	LEGRAND DELSARTE Iris
9	Septembre	JUR DESMARESCAUX Charline
10	Septembre	PLACE Léana
11	Septembre	GUILBERT Ylias
12	Octobre	LEPREUX RENARD Jude
13	Octobre	FONTAINE Alizée
14	Octobre	FEUILLET DOUAY Léa

## 13. VILLERS EN POESIE

Marc NIEUWJAER

« Parlez-moi d'amour » ...

*Amour d'antan*

*Sur la rive du Tendre, étourdis par ses flots,  
Nous admirons le ciel et sa voûte étoilée.  
Tu me parles d'amour, t'ai-je donc tant charmée ?  
Dans tes bras je m'endors, envouté par tes mots.*

*M'évoquant la lavande et les coquelicots,  
Ton parfum m'ensorcelle, enivre ma pensée.  
Tes baisers langoureux sont une panacée.  
Elle embrase en mon cœur les plus ardents brûlots.*

*Ta blonde chevelure aguiche mon visage  
Enfoui dans ton cou, quel merveilleux voyage !  
Tes délicates mains découvrant mon corps nu,*

*Font souffler sur mon âme un doux vent de jouvence.  
Tes yeux pers alanguis sont une providence,  
Tu transformes mon être en amant éperdu.*

Poésie classique - Sonnet régulier  
(Force d'âme – page 57 – Éditions les Poètes français)

*Terre d'asile*

*J'ai vu des gens rêver devant la riche plaine,  
Des peuples asservis en raison de leur foi,  
Des enfants exploités par des marchands sans loi,  
Des hommes en prison, condamnés par la haine.*

*Accrocher un regard, recueillir un bonjour,  
J'ai vu des gens rêver devant la riche plaine,  
Au cours d'un long voyage en terre si lointaine,  
En quête d'un asile, accueillant, plein d'amour.*

*Quand je réveille en eux les souvenirs d'Ukraine,  
C'est leur ciel qui se mue en une éternité.  
J'ai vu des gens rêver devant la riche plaine,  
Des femmes découvrir des chants de liberté.*

*Donner de l'importance à la valeur humaine,  
Tendre les mains à ceux qui sont privés d'espoirs,  
Raviver les couleurs pour égayer leurs soirs,  
J'ai vu des gens rêver devant la riche plaine.*

Poésie classique - Maillet  
(Version inédite)